

HYDRO ONE INC.

RAPPORT DE GESTION

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2022 et 2021

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et les notes y afférentes (les « états financiers consolidés ») de Hydro One Inc. (« Hydro One » ou la « société ») pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, ainsi qu'avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis. Toutes les informations financières paraissant dans le présent rapport de gestion sont présentées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La société a préparé le présent rapport de gestion conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aux termes du régime d'information multinational conclu entre les États-Unis et le Canada, la société a le droit de préparer le présent rapport de gestion conformément aux obligations d'information des lois et règlements sur les valeurs mobilières du Canada, qui peuvent être différentes de celles des États-Unis. L'information paraissant dans le présent rapport de gestion au 30 septembre 2022 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date est fondée sur l'information dont dispose la direction au 10 novembre 2022.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET STATISTIQUES

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Produits	2 022	1 903	6,3 %	5 889	5 417	8,7 %
Achats d'électricité	963	933	3,2 %	2 829	2 665	6,2 %
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	1 059	970	9,2 %	3 060	2 752	11,2 %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	288	254	13,4 %	847	808	4,8 %
Amortissement et coûts de retrait d'actifs	238	225	5,8 %	728	669	8,8 %
Charges de financement	121	116	4,3 %	353	331	6,6 %
Charge d'impôts sur le bénéfice	101	71	42,3 %	249	125	99,2 %
Bénéfice net attribuable à l'actionnaire ordinaire de Hydro One	308	302	2,0 %	876	813	7,7 %
Résultat de base par action ordinaire	2 165 \$	2 123 \$	2,0 %	6 159 \$	5 716 \$	7,8 %
Résultat dilué par action ordinaire	2 165 \$	2 123 \$	2,0 %	6 159 \$	5 716 \$	7,8 %
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	576	540	6,7 %	1 601	1 454	10,1 %
Fonds provenant des activités d'exploitation (FPAE) ¹	605	543	11,4 %	1 748	1 548	12,9 %
Investissements en capital	496	510	(2,7) %	1 545	1 593	(2,4) %
Actifs mis en service	400	512	(21,9) %	1 171	963	21,6 %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	21 609	21 137	2,2 %	20 818	20 174	3,2 %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	7 328	7 329	— %	22 977	22 235	3,3 %
Aux				30 septembre 2022	31 décembre 2021	
Ratio de la dette sur la structure du capital ²				55,0 %	55,2 %	

¹ La société prépare et présente ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis. La société utilise aussi des mesures financières non conformes aux PCGR pour évaluer ses activités et mesurer le rendement général de ses entreprises sous-jacentes. Les produits, déduction faite des achats d'électricité et les FPAE sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR, qui sont utilisés pour préparer les états financiers de la société, et pourraient ne pas être comparables au calcul de mesures financières semblables utilisées par d'autres entités. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » pour un complément d'information sur ces mesures et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.

² Le ratio de la dette sur la structure du capital est un ratio non conforme aux PCGR. Les ratios non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR, qui sont utilisés pour préparer les états financiers de la société, et pourraient ne pas être comparables au calcul de mesures financières semblables utilisées par d'autres entités. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » pour un complément d'information sur ce ratio non conforme aux PCGR et les éléments qui le composent.

VUE D'ENSEMBLE

L'entreprise de transport de la société est formée d'un réseau de transport exploité par ses filiales, notamment Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks ») et Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM ») et d'une participation d'environ 66 % dans B2M Limited Partnership, société en commandite conclue entre Hydro One et la nation Saugeen Ojibway, ainsi que d'une participation d'environ 55 % dans Niagara Reinforcement Limited Partnership, société en commandite conclue entre Hydro One et Six Nations of the Grand River Development Corporation ainsi que la Première Nation des Mississaugas de Credit.

L'entreprise de distribution de Hydro One est formée d'un réseau de distribution exploité par ses filiales, Hydro One Networks et Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remotes »).

Le secteur Autres englobe certaines activités du siège social, et n'est pas une entreprise à tarifs réglementés.

Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2022 et 2021, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante des produits totaux de la société, déduction faite des achats d'électricité¹ :

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	2022	2021
Transport	52 %	51 %
Distribution	48 %	49 %
Autres	— %	— %

Au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante de l'actif total de la société :

Aux	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Transport	60 %	60 %
Distribution	39 %	38 %
Autres	1 %	2 %

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable à l'actionnaire ordinaire de Hydro One pour le trimestre clos le 30 septembre 2022 s'est établi à 308 millions de dollars, en hausse de 6 millions de dollars, ou de 2,0 %, par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur la variation du bénéfice net attribuable à l'actionnaire ordinaire de Hydro One sont entre autres les suivants :

- l'augmentation des produits, déduction faite des achats d'électricité¹, qui s'explique par :
 - la hausse des produits tirés du transport attribuable aux tarifs de transport approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO ») pour 2022 et l'augmentation de la demande de pointe;
 - la progression des produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité¹ essentiellement en raison des tarifs de distribution approuvés par la CEO pour 2022;
- l'augmentation des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration résultant de la hausse des dépenses liées aux programmes de travaux et des charges de soutien du siège social, facteur en partie compensé par la diminution de la provision pour créances douteuses;
- la hausse de l'amortissement et des coûts de retrait d'actifs, qui s'explique par la croissance des immobilisations à mesure que la société poursuit la mise en service de nouveaux actifs conformément à son programme continu d'investissements en capital;
- l'augmentation de la charge d'impôts, qui s'explique surtout par :
 - la diminution des écarts temporaires déductibles par rapport à l'exercice précédent;
 - le résultat plus élevé avant impôts, rajusté pour refléter l'incidence de la décision rendue par la CEO en avril 2021 eu égard au recouvrement du montant au titre de l'actif d'impôts différés précédemment partagé avec les contribuables (la « décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés »).

Les produits reflètent également la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés rendue par la CEO. Dans sa décision, la CEO a approuvé le recouvrement du montant de l'actif d'impôts différés attribué aux contribuables et compris dans les tarifs facturés aux clients pour la période de 2017 à 2021, ainsi que des frais financiers sur une période de recouvrement de deux ans commençant le 1^{er} juillet 2021. Par ailleurs, conformément à la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés, Hydro One a dû ajuster ses besoins en revenus au titre des tarifs de transport et ses tarifs de distribution de base à compter du 1^{er} janvier 2022 afin de ne plus attribuer d'autres économies fiscales aux clients. Puisque cette incidence est contrebalancée par une charge d'impôts accrue, elle a un effet neutre sur le bénéfice net des deux périodes. Se reporter à la rubrique « Réglementation » pour obtenir un complément d'information.

¹ Les produits, déduction faite des achats d'électricité, sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Le bénéfice net attribuable à l'actionnaire ordinaire de Hydro One pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 s'est établi à 876 millions de dollars, en hausse de 63 millions de dollars, ou de 7,7 %, par rapport à l'exercice précédent. Les résultats depuis le début de l'exercice ont subi l'influence de facteurs semblables aux facteurs susmentionnés.

Produits

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Transport	563	508	10,8 %	1 599	1 405	13,8 %
Distribution	1 459	1 395	4,6 %	4 290	4 012	6,9 %
Total des produits	2 022	1 903	6,3 %	5 889	5 417	8,7 %
Transport	563	508	10,8 %	1 599	1 405	13,8 %
Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité ¹	496	462	7,4 %	1 461	1 347	8,5 %
Total des produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	1 059	970	9,2 %	3 060	2 752	11,2 %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	21 609	21 137	2,2 %	20 818	20 174	3,2 %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	7 328	7 329	— %	22 977	22 235	3,3 %

¹ Les produits, déduction faite des achats d'électricité sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Produits tirés du transport

Au trimestre clos le 30 septembre 2022, les produits tirés du transport ont augmenté de 10,8 %, sous l'effet principalement des facteurs suivants :

- la hausse des produits en raison des tarifs approuvés par la CEO pour 2022;
- l'augmentation de la demande de pointe;
- les ajustements réglementaires moins importants;
- le rajustement des besoins en revenus avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022 par suite de l'annulation du partage du montant au titre de l'actif d'impôts différés, conformément à la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés.

Les produits tirés du transport ont augmenté de 13,8 % au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, essentiellement en raison de facteurs semblables aux facteurs susmentionnés et du recouvrement du montant au titre de l'actif d'impôts différés précédemment partagé avec les contribuables, conformément à la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés.

Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité²

Au trimestre clos le 30 septembre 2022, les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité², ont progressé de 7,4 %, essentiellement sous l'effet des facteurs suivants :

- la hausse des produits en raison des tarifs approuvés par la CEO pour 2022;
- les produits externes plus élevés en lien avec le recouvrement de frais liés aux tempêtes engagés au nom de tiers, qui sont compensés par une hausse correspondante des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration et ont donc un effet neutre sur le bénéfice net;
- le rajustement des tarifs de distribution de base avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022 par suite de l'annulation du partage du montant au titre de l'actif d'impôts différés, conformément à la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés.

Les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité², ont augmenté de 8,5 % au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, essentiellement en raison de facteurs semblables aux facteurs susmentionnés et du recouvrement du montant au titre de l'actif d'impôts différés précédemment partagé avec les contribuables, conformément à la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés.

² Les produits, déduction faite des achats d'électricité, sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Transport	110	101	8,9 %	316	307	2,9 %
Distribution	176	154	14,3 %	521	501	4,0 %
Autres	2	(1)	300,0 %	10	—	100,0 %
	288	254	13,4 %	847	808	4,8 %

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport ont augmenté de 8,9 % et de 2,9 % pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, respectivement, essentiellement en raison des dépenses plus élevées liées aux programmes de travaux, y compris l'entretien de postes.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution ont augmenté de 14,3 % pour le trimestre clos le 30 septembre 2022, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- la hausse des dépenses des programmes de travaux, ce qui comprend la gestion de la végétation et les programmes destinés aux clients, facteur en partie compensé par les dépenses moindres liées aux efforts de rétablissement d'urgence du courant;
- les frais liés à la tempête du mois de mai qui ont été recouverts auprès de tiers, sont compensés dans les produits et ont un effet neutre sur le bénéfice net;
- l'augmentation des charges de soutien du siège social; facteurs en partie compensés par :
- la diminution de la provision pour créances douteuses.

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 ont augmenté de 4,0 %, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- la hausse des dépenses liées aux programmes de travaux, y compris les dépenses environnementales;
- les frais liés à la tempête du mois de mai qui ont été recouverts auprès de tiers, comme mentionné plus haut;
- l'augmentation de la provision pour créances douteuses; facteurs en partie compensés par :
- la diminution des charges de soutien du siège social.

Amortissement et coûts de retrait d'actifs

La hausse de 13 millions de dollars de la charge d'amortissement et des coûts de retrait d'actifs pour le trimestre clos le 30 septembre 2022 est essentiellement attribuable à la croissance des immobilisations à mesure que la société poursuit la mise en service de nouveaux actifs conformément à son programme continu d'investissements en capital. La charge d'amortissement et les coûts de retrait d'actifs ont progressé de 59 millions de dollars depuis le début de l'exercice, sous l'effet de facteurs semblables à ceux mentionnés plus haut et de la hausse des coûts de retrait d'actifs attribuable essentiellement aux remplacements d'actifs après tempête au deuxième trimestre.

Charges de financement

Les charges de financement ont augmenté de 5 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2022, essentiellement en raison des taux d'intérêt moyens pondérés plus élevés sur les billets à court terme.

Les charges de financement ont augmenté de 22 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, principalement sous l'effet du même facteur que celui qui est mentionné ci-dessus, ainsi qu'en raison de la comptabilisation de charges comptables liées au recouvrement du montant au titre de l'actif d'impôts différés conformément à la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés au deuxième trimestre de 2021.

Charge d'impôts sur le bénéfice

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2022, la charge d'impôts sur le bénéfice a augmenté de 30 millions de dollars, principalement en raison des facteurs suivants :

- la charge d'impôts sur le bénéfice découlant de la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés, qui est compensée par une hausse correspondante des produits et a un effet neutre sur le bénéfice net;
- la diminution des écarts temporaires déductibles par rapport à l'exercice précédent;
- le résultat plus élevé avant impôt, rajusté pour refléter la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, la charge d'impôts sur le bénéfice a augmenté de 124 millions de dollars, principalement en raison des facteurs suivants :

- la charge d'impôts sur le bénéfice découlant de la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés, qui est compensée par une hausse correspondante des produits et a un effet neutre sur le bénéfice net;
- le résultat plus élevé avant impôts, ajusté pour tenir compte de la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés.

Le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à environ 24,5 % et 22,0 % pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, respectivement, contre environ 18,9 % et 13,2 % pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, l'augmentation de 5,6 % et de 8,8 % au cours de chacune des deux périodes étant surtout attribuable aux facteurs susmentionnés.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

Trimestres clos les (en millions de dollars, sauf le résultat par action ordinaire et le ratio)	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021	30 sept. 2021	30 juin 2021	31 mars 2021	31 déc. 2020
Produits	2 022	1 830	2 037	1 768	1 903	1 712	1 802	1 857
Achats d'électricité	963	852	1 014	914	933	838	894	1 046
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	1 059	978	1 023	854	970	874	908	811
Bénéfice net attribuable à l'actionnaire ordinaire	308	256	312	159	302	240	271	164
Résultat de base et dilué par action ordinaire	2 165 \$	1 800 \$	2 193 \$	1 118 \$	2 123 \$	1 687 \$	1 905 \$	1 153 \$
Ratio de couverture par le bénéfice ²	3,4	3,3	3,3	3,1	3,1	3,0	3,0	2,9

¹ Les produits, déduction faite des achats d'électricité, sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

² Le ratio de couverture par le bénéfice est un ratio non conforme aux PCGR. Les ratios non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR, qui sont utilisés pour préparer les états financiers de la société, et pourraient ne pas être comparables au calcul de mesures financières semblables utilisées par d'autres entités. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » pour un complément d'information sur ce ratio non conforme aux PCGR et les éléments qui le composent.

Les variations des produits et du bénéfice net d'un trimestre à l'autre sont principalement dues à l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et sur les prix ayant cours sur le marché, ainsi qu'au calendrier des décisions réglementaires.

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

La société fait des investissements en capital dans le but de maintenir la sécurité, la fiabilité et l'intégrité de ses actifs des réseaux de transport et de distribution et d'en assurer l'élargissement et la modernisation constants nécessaires pour répondre aux besoins croissants et changeants de ses clients et du marché de l'électricité. Pour ce faire, elle fait des investissements de maintien, qui sont requis pour soutenir l'exploitation continue des actifs existants de Hydro One, et des investissements de développement, qui sont requis pour faire des ajouts à ses actifs existants et réaliser des projets d'envergure, comme de nouvelles lignes de transport et de nouveaux postes de transport.

Actifs mis en service

Le tableau ci-dessous présente les actifs de Hydro One mis en service au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2022 et 2021:

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Transport	229	287	(20,2) %	644	482	33,6 %
Distribution	171	225	(24,0) %	527	481	9,6 %
Total des actifs mis en service	400	512	(21,9) %	1 171	963	21,6 %

Actifs de transport mis en service

Au troisième trimestre de 2022, les actifs de transport mis en service ont reculé de 58 millions de dollars, ou de 20,2 %, par rapport au trimestre correspondant de 2021, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- l'achèvement substantiel du nouveau centre de contrôle du réseau ontarien à Orillia au troisième trimestre de 2021;
- les investissements moindres requis pendant l'exercice pour assurer la conformité aux normes de protection des infrastructures critiques de la North American Electric Reliability Corporation;
- le calendrier des actifs mis en service en lien avec d'importants projets de développement, y compris le projet d'interconnexion Est-Ouest au troisième trimestre de 2021 et les actifs mis en service au nouveau poste de transport Lakeshore durant l'exercice courant; facteurs en partie compensés par :
- le nombre plus élevé d'actifs mis en service dans le cadre de projets de raccordement de clients;
- la hausse des dépenses liées aux travaux de remise à neuf et de remplacement de lignes de transport.

Les actifs de transport mis en service ont augmenté de 162 millions de dollars, ou de 33,6 % au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 par rapport à la période correspondante de 2021, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- les importants projets de développement mis en service pendant l'exercice courant, y compris le nouveau poste de transport Lakeshore et le projet d'interconnexion Est-Ouest;
- la hausse des dépenses liées aux travaux de remise à neuf et de remplacement de lignes de transport; facteurs en partie compensés par :
- l'achèvement substantiel du nouveau centre de contrôle du réseau ontarien à Orillia en 2021.

Actifs de distribution mis en service

Les actifs de distribution mis en service ont diminué de 54 millions de dollars, ou de 24,0 %, au troisième trimestre de 2022 comparativement au trimestre correspondant de 2021, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- l'achèvement substantiel du nouveau centre de contrôle du réseau ontarien à Orillia au troisième trimestre de 2021;
- le volume inférieur de remplacements d'actifs après tempête; facteurs en partie compensés par :
- les investissements mis en service en lien avec le centre d'exploitation Dunnville;
- le volume plus élevé d'actifs mis en service en lien avec des travaux de remise à neuf et de remplacement de postes.

Les actifs de distribution mis en service ont augmenté de 46 millions de dollars, ou 9,6 % pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 comparativement à la période correspondante de 2021, essentiellement en raison de facteurs suivants :

- le volume plus élevé de remplacements d'actifs des suites de la tempête en mai 2022;
- l'augmentation des dépenses en immobilisations mineures;
- le volume plus élevé d'actifs mis en service en lien avec des travaux de remise à neuf et de remplacement de postes; facteurs en partie compensés par :
- l'achèvement substantiel du nouveau centre de contrôle du réseau ontarien à Orillia en 2021;
- le volume plus faible de remplacement de poteaux en bois;
- le calendrier des actifs mis en service en lien avec des projets de renforcement des capacités du système.

Investissements en capital

Le tableau ci-dessous présente les investissements en capital de Hydro One pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2022 et 2021 :

(en millions de dollars)	2022	Trimestres clos les 30 septembre		2022	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2021	Variation		2021	Variation
Transport						
Maintien	229	204	12,3 %	674	696	(3,2) %
Développement	59	73	(19,2) %	157	229	(31,4) %
Autres	23	27	(14,8) %	68	92	(26,1) %
	311	304	2,3 %	899	1 017	(11,6) %
Distribution						
Maintien	62	83	(25,3) %	313	239	31,0 %
Développement	103	98	5,1 %	275	238	15,5 %
Autres	20	25	(20,0) %	58	89	(34,8) %
	185	206	(10,2) %	646	566	14,1 %
Total des investissements en capital	496	510	(2,7) %	1 545	1 583	(2,4) %

Investissements en capital liés au transport

Au troisième trimestre de 2022, les investissements en capital liés au transport ont augmenté de 7 millions de dollars, ou de 2,3 %, comparativement au troisième trimestre de 2021. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- le volume accru des travaux de remise à neuf et de remplacement de lignes de transport;
- l'investissement dans le raccordement de la ligne Wataynikaneyap Power LP;
- l'augmentation des achats de transformateurs de secours et d'immobilisations mineures; facteurs en partie compensés par :
- les investissements dans le nouveau centre de contrôle du réseau ontarien à Orillia et le nouveau poste de transport Lakeshore, qui ont été mis en service au troisième trimestre de 2021.

Les investissements en capital liés au transport ont reculé de 118 millions de dollars, ou de 11,6 %, pendant la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 comparativement à la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, principalement sous l'effet des facteurs suivants :

- l'investissement dans le nouveau centre de contrôle du réseau ontarien à Orillia et le nouveau poste de transport Lakeshore au cours de l'exercice précédent;
- le volume moindre des travaux de remise à neuf et de remplacement de postes;
- la diminution du nombre de raccordements de clients;
- la baisse du volume de remplacements de poteaux en bois; facteurs en partie compensés par :
- le volume accru des travaux de remise à neuf et de remplacement de lignes;
- la hausse des dépenses liées à l'achat de transformateurs de secours et d'immobilisations mineures;
- l'investissement dans le raccordement de la ligne Wataynikaneyap Power LP.

Investissements en capital liés à la distribution

Au troisième trimestre de 2022, les investissements en capital liés à la distribution ont diminué de 21 millions de dollars, ou de 10,2 %, comparativement au troisième trimestre de 2021. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- la baisse des dépenses liées aux remplacements d'actifs après tempête;
- l'investissement dans le nouveau centre de contrôle du réseau ontarien à Orillia au troisième trimestre de 2021;
- la baisse du volume de remplacement de lignes de transport et de poteaux en bois; facteurs en partie compensés par :
- le plus grand nombre de raccordements de clients;
- la hausse des dépenses en immobilisations mineures.

Les investissements en capital liés à la distribution ont augmenté de 80 millions de dollars ou de 14,1 % au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 par rapport à la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- la hausse des dépenses liées aux remplacements d'actifs des suites de la tempête en mai 2022;
- la hausse des dépenses liées à des projets de renforcement des capacités du système;
- le plus grand nombre de raccordements de clients;
- l'augmentation des dépenses en immobilisations mineures; facteurs en partie compensés par :
- l'investissement dans le nouveau centre de contrôle du réseau ontarien à Orillia à l'exercice précédent;
- la baisse du volume de remplacement de lignes de transport et de poteaux en bois.

Projets importants d'investissements en capital liés au transport

Le tableau qui suit présente l'état d'avancement des projets de transport importants au 30 septembre 2022 :

Nom du projet	Emplacement	Type	Mise en service prévue (année)	Coût estimatif (millions de dollars)	Coûts en capital jusqu'à maintenant
Projets de développement					
Poste de transport Lakeshore ¹	Lakeshore Sud-ouest de l'Ontario	Nouveau poste de transport	2022	174	156
Raccordement de la ligne Wataynikaneyap Power LP	Pickle Lake Nord-ouest de l'Ontario	Nouveaux postes de transport et nouveau raccordement	2022	33	29
Mise à niveau de l'infrastructure de transport dans la région de Barrie	Barrie-Innisfil Sud de l'Ontario	Mise à niveau de la ligne et des postes de transport	2023	125	56
Ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes ²	Nord de l'Ontario	Nouveau raccordement et expansion de poste	2024	191	182
Ligne de transport Waasigan ³	Thunder Bay-Atikokan-Dryden Nord-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	2024	68	30
Ligne de transport de Chatham à Lakeshore ¹	Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport et expansion de poste	2025	268	20
Ligne de transport St. Clair ⁴	Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport et expansion de poste	2025	38	6
Ligne de transport de Longwood à Lakeshore ⁵	Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport et expansion de poste	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Deuxième ligne de transport de Longwood à Lakeshore ⁵	Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport et expansion de poste	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Ligne de transport de Lakeshore à Windsor ⁵	Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport et expansion de poste	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Projets d'investissements de maintien					
Poste de transport Beck 2, remplacement des disjoncteurs	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2023	135	111
Poste de transport Cherrywood, remplacement des disjoncteurs	Pickering Centre de l'Ontario	Maintien du poste	2023	115	88
Poste de commutation Bruce B, remplacement des disjoncteurs	Tiverton Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2024	185	162
Poste de transport Middleport, remplacement des disjoncteurs	Middleport Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2025	184	111
Poste de transport Lennox, remplacement des disjoncteurs	Napanee Sud-est de l'Ontario	Maintien du poste	2026	152	112
Circuit Esplanade -Terauley, remplacement des lignes souterraines	Toronto Sud-ouest de l'Ontario	Maintien des lignes	2026	117	10

¹ Les projets de poste de transport Lakeshore et de ligne de transport de Chatham à Lakeshore étaient auparavant inclus dans le projet de renforcement du réseau de transport dans la région de Leamington. Le projet de ligne de transport de Chatham à Lakeshore comprend la ligne et les installations connexes, et davantage de détails sont fournis à la rubrique « Autres événements - Appuyer l'infrastructure essentielle de transport d'électricité dans le sud-ouest de l'Ontario ».

² En raison de la révision de l'échéancier des activités du projet, le projet d'interconnexion Est-Ouest entrera en service par phase. La première phase a été mise en service en 2021 et une portion substantielle du projet est entrée en service au premier semestre de 2022. L'entrée en service finale est prévue en 2024.

³ Le coût estimé de la ligne de transport Waasigan est lié à la phase de développement du projet et la date de mise en service prévue reflète la date d'achèvement prévue de la phase de développement seulement. Le 4 mai 2022, Hydro One a conclu une entente avec les collectivités des Premières Nations, aux termes de laquelle elles auront la possibilité d'acquiescer une participation de 50 % dans le projet. L'achèvement de la ligne demeure assujéti à la tenue d'une consultation auprès des parties prenantes et aux approbations réglementaires.

⁴ Le coût estimatif de la ligne de transport St. Clair a trait à la phase de développement du projet et la date d'entrée en vigueur prévue rend compte de la date prévue de fin de la phase de développement seulement. Le parachèvement de la ligne demeure assujéti aux consultations des parties prenantes et aux approbations réglementaires.

⁵ L'étendue et le calendrier de ces renforcements du réseau de transport du sud-ouest de l'Ontario font actuellement l'objet d'un examen.

Investissements en capital futurs

Les estimations des investissements en capital futurs de la société sont fondées sur les attentes de la direction quant au montant des dépenses en immobilisations qui seront requises pour fournir des services de transport et de distribution efficaces, fiables et générateurs de valeur pour les clients, conformément au cadre de réglementation renouvelé (*Renewed Regulatory Framework*) de la CEO.

Les estimations des investissements en capital pour 2023 à 2027 diffèrent des estimations déclarées précédemment en raison de l'incidence de l'entente de règlement relative à la requête conjointe relative aux tarifs transmise à la CEO le 24 octobre 2022 (se reporter à la rubrique « Règlementation »). Les projections et le calendrier des dépenses de transport et de distribution inclus dans la requête conjointe relative aux tarifs pour les exercices 2023 à 2027 sont assujettis à l'approbation de la CEO, qui est attendue d'ici la fin de 2022.

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2022 à 2027, par secteur d'activité :

Par secteur d'activité : (en millions de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Transport ¹	1 188	1 531	1 512	1 496	1 488	1 395
Distribution	833	942	970	1 057	1 010	1 005
Total des investissements en capital³	2 021	2 473	2 482	2 553	2 498	2 400

Par catégorie : (en millions de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Maintien	1 308	1 593	1 605	1 541	1 532	1 502
Développement ¹	550	636	673	804	750	707
Autres ²	163	244	204	208	216	191
Total des investissements en capital³	2 021	2 473	2 482	2 553	2 498	2 400

¹ Les chiffres présentés comprennent les investissements dans certains projets de développement de Hydro One Networks exclus du plan d'investissement annexé à la requête conjointe.

² Les autres investissements en capital comprennent les investissements dans la flotte, l'immobilier, les TI, les technologies d'exploitation et les fonctions connexes.

³ Le 29 mars 2021, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») a demandé à Hydro One de lancer des travaux de développement et de construction d'une nouvelle ligne de transport entre Chatham et Lambton (la « ligne St. Clair ») afin de soutenir la croissance du secteur agricole du sud-ouest de l'Ontario. Le 31 mars 2022, le ministère de l'Énergie a demandé à la CEO de modifier le permis de transport d'électricité de Hydro One Networks afin de l'obliger à lancer des travaux de développement et à obtenir les autorisations nécessaires en lien avec cette ligne et trois autres lignes de transport prioritaires afin de répondre à la demande en hausse dans le sud-ouest de l'Ontario (se reporter à la rubrique « Autres événements »). Les investissements en capital futurs présentés ne comprennent pas les dépenses en immobilisations liées aux trois lignes supplémentaires, puisque Hydro One est présentement en train d'évaluer la portée et le calendrier des travaux.

SOMMAIRE DES SOURCES ET DES AFFECTATIONS DE LIQUIDITÉS

Les principales sources de flux de trésorerie de Hydro One sont les fonds provenant des activités d'exploitation, les émissions de titres d'emprunt sur les marchés financiers et les facilités de crédit bancaire, qui servent à répondre aux besoins de financement de Hydro One, notamment les dépenses en immobilisations de la société, le service et le remboursement de la dette ainsi que le versement de dividendes.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	576	540	1 601	1 454
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(77)	365	(592)	(219)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(499)	(493)	(1 508)	(1 534)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	—	412	(499)	(299)

Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation

Au troisième trimestre de 2022, les rentrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 36 millions de dollars par rapport au troisième trimestre de 2021. Cette hausse est le résultat de divers facteurs, notamment les suivants :

- le résultat plus élevé avant impôts;
- l'incidence de la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés comptabilisée pendant le trimestre; facteurs compensés en partie par :
- la baisse de l'insuffisance nette du fonds de roulement qui est surtout attribuable à la hausse des soldes des débiteurs et aux charges à payer moins élevées, facteur en partie compensé par l'augmentation du coût de l'électricité à payer à la SIERE en raison du plus grand volume d'énergie acheté et des tarifs supérieurs facturés.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, les rentrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 147 millions de dollars par rapport à la période correspondante de 2021. Cette hausse est le résultat de divers facteurs, notamment les suivants :

- le résultat plus élevé avant impôts;
- l'incidence de la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés comptabilisée pendant les neuf premiers mois de l'exercice; facteurs compensés en partie par :
- la baisse de l'insuffisance nette du fonds de roulement qui est surtout attribuable aux montants supérieurs à recevoir, notamment de la SIERE en raison des programmes de financement provinciaux, et à la diminution des crédettes, facteur partiellement compensé par l'augmentation du coût de l'électricité à payer à la SIERE en raison des rabais de production moindres et du tarif supérieur facturé.

Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement

Les rentrées liées aux activités de financement ont diminué de 442 millions de dollars et les sorties liées aux activités de financement ont augmenté de 373 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, respectivement, comparativement à 2021. Ces variations sont le résultat de divers facteurs, notamment les suivants :

Sources de liquidités

- Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, la société a reçu un produit de 1 730 millions de dollars et de 4 590 millions de dollars, respectivement, lié à l'émission de billets à court terme, comparativement à un produit de 960 millions de dollars et à un produit de 3 105 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.
- Pendant la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, la société n'a émis aucun titre d'emprunt à long terme, comparativement à des titres d'emprunt à long terme d'un montant de 900 millions de dollars émis au cours de la période correspondante de 2021, et ce, entièrement au troisième trimestre.

Affectations des liquidités

- Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, la société a remboursé des billets à court terme d'un montant de 1 650 millions de dollars et de 4 120 millions de dollars, respectivement, comparativement à un remboursement de 1 330 millions de dollars et à un remboursement de 2 945 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.
- Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, la société a remboursé des titres d'emprunt à long terme d'un montant de 601 millions de dollars, comparativement à un remboursement de 802 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, les dividendes sur les actions ordinaires versés ont totalisé 165 millions de dollars et 487 millions de dollars, respectivement, comparativement à des dividendes de 158 millions de dollars et de 464 millions de dollars versés aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement

Les sorties liées aux activités d'investissement ont augmenté de 6 millions de dollars et ont diminué de 26 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, respectivement, en regard des périodes correspondantes de l'exercice précédent en raison de la hausse des investissements en capital pendant le trimestre considéré et des investissements en capital moins élevés depuis le début de l'exercice. Se reporter à la rubrique « Investissements en capital » pour une comparaison des investissements en capital effectués par la société au trimestre et à la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

LIQUIDITÉS ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Les liquidités à court terme proviennent des FPAE³, du programme de papier commercial de Hydro One et des facilités de crédit bancaire consolidées de la société. Aux termes de son programme de papier commercial, Hydro One est autorisée à émettre des billets à court terme d'une durée maximale de 365 jours pouvant aller jusqu'à 2 300 millions de dollars.

Au 30 septembre 2022, l'encours du papier commercial de Hydro One se chiffrait à 1 511 millions de dollars, comparativement à 1 045 millions de dollars au 31 décembre 2021. La société dispose aussi de facilités de crédit bancaire renouvelables (les « facilités de crédit d'exploitation ») dont le solde totalise 2 300 millions de dollars au 30 septembre 2022. En janvier 2022, Hydro One a modifié avec succès ses facilités de crédit d'exploitation pour y intégrer des cibles liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les facilités comprennent désormais un mécanisme qui ajuste à la hausse ou à la baisse le coût du financement de Hydro One en fonction de son rendement par rapport à certaines mesures de développement durable arrimées aux cibles de Hydro One à cet égard. Le 1^{er} juin 2022, la date d'échéance des facilités de crédit d'exploitation a été reportée de 2026 à 2027. Aucun montant n'avait été prélevé sur les facilités de crédit d'exploitation au 30 septembre 2022 ou au 31 décembre 2021. La société peut utiliser ces facilités de crédit d'exploitation aux fins du fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation, les fonds en caisse et les FPAE³ prévus devraient suffire à financer les besoins de la société en matière d'exploitation.

Au 30 septembre 2022, l'encours de la dette à long terme de la société, d'un montant en capital de 12 628 millions de dollars, comprenait des titres d'emprunt à long terme de 12 495 millions de dollars émis par Hydro One et des titres d'emprunt à long terme d'un montant en capital de 133 millions de dollars émis par HOSSM. La majeure partie de la dette à long terme émise par Hydro One l'a été dans le cadre de son programme de billets à moyen terme, comme il en est fait mention ci-après. La dette à long terme totale de la société est composée de billets et de débentures arrivant à échéance entre 2023 et 2064, et au 30 septembre 2022, la durée moyenne pondérée à courir jusqu'à l'échéance de ces effets était d'environ 15,0 ans (15,1 ans au 31 décembre 2021) et leur taux d'intérêt nominal moyen pondéré, de 3,9 % (3,9 % au 31 décembre 2021).

En juin 2022, Hydro One a déposé un prospectus préalable de base simplifié lié à son programme de billets à moyen terme, lequel vise des billets pouvant être émis pour un montant en capital maximal autorisé de 4 000 millions de dollars, et il vient à échéance en juillet 2024. Au 30 septembre 2022, une somme de 4 000 millions de dollars demeurait disponible à des fins d'émission aux termes du prospectus lié au programme de billets à moyen terme. Le 27 octobre 2022, Hydro One a émis des titres d'emprunt à long terme de 750 millions de dollars (les « billets de série 52 ») dans le cadre de son programme de billets à moyen terme, lesquels comportent un taux d'intérêt nominal de 4,91 % et viennent à échéance le 27 janvier 2028.

Conformité

Au 30 septembre 2022, la société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière et limites liées aux montants impayés sur les emprunts et sur les facilités de crédit.

AUTRES OBLIGATIONS**Arrangements hors bilan**

Il n'y a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou qui sont susceptibles d'avoir, une incidence importante aujourd'hui ou dans l'avenir sur la situation financière de la société, l'évolution de sa situation financière, ses produits ou charges, ses résultats d'exploitation, sa situation de trésorerie, ses dépenses en immobilisations ou ses sources de financement.

³ Les FPAE sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Sommaire des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Le tableau qui suit présente un sommaire de la dette et des autres obligations contractuelles importantes de Hydro One ainsi que d'autres engagements commerciaux :

Au 30 septembre 2022 (en millions de dollars)	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations contractuelles (échéances annuelles)					
Dette à long terme – Remboursements de capital	12 628	733	1 450	500	9 945
Dette à long terme – Paiements d'intérêts	8 035	488	936	867	5 744
Billets à court terme à payer	1 511	1 511	—	—	—
Cotisations de retraite ¹	506	91	190	199	26
Obligations liées à l'environnement ainsi qu'à la mise hors service d'immobilisations	151	38	42	30	41
Conventions d'impartition et autres ententes ²	108	72	22	1	13
Obligations locatives	58	12	20	17	9
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	32	9	16	6	1
Total des obligations contractuelles	23 029	2 954	2 676	1 620	15 779
Autres engagements commerciaux (selon l'année d'échéance)					
Facilités de crédit d'exploitation	2 300	—	—	2 300	—
Lettres de crédit ³	173	169	4	—	—
Garanties ⁴	475	475	—	—	—
Total des autres engagements commerciaux	2 948	644	4	2 300	—

¹ Les cotisations au régime de retraite de Hydro One sont fondées sur des rapports actuariels, y compris une évaluation effectuée tous les trois ans au moins, ainsi que sur le niveau réel ou prévu du salaire ouvrant droit à pension, le cas échéant. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2021 et a été publiée le 26 septembre 2022.

² Le 13 octobre 2022, Hydro One a résilié le contrat d'une durée de cinq ans auprès de Ceridian Canada Ltd. visant la prestation de services de paie, qui devait débiter en 2023. Les montants liés à ce contrat ont été exclus du tableau.

³ Les lettres de crédit sont constituées de lettres de crédit de 160 millions de dollars liées à des conventions de retraite, d'une lettre de crédit de 6 millions de dollars fournie à la SIERE à titre de soutien prudentiel, de lettres de crédit de 4 millions de dollars visant à répondre aux obligations du service de la dette et de lettres de crédit de 3 millions de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

⁴ Les garanties consistent en un soutien prudentiel de 475 millions de dollars fourni à la SIERE par Hydro One au nom de ses filiales.

CAPITAL-ACTIONS

Hydro One est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Le montant et la date de versement des dividendes à payer par Hydro One sont laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One (le « conseil ») et sont établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents. Au 10 novembre 2022, 142 239 actions ordinaires de Hydro One étaient émises et en circulation.

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Au 10 novembre 2022, aucune action privilégiée n'était émise et en circulation.

RÈGLEMENTATION

Tarifs d'électricité – Requête conjointe relative aux tarifs

Dans une lettre envoyée en mars 2018 (la « lettre de la CEO »), la CEO a demandé à Hydro One Networks de déposer une seule requête relative aux tarifs de distribution et aux besoins en matière de produits de transport pour la période de 2023 à 2027. La lettre de la CEO précisait que Hydro One Remotes devait être incluse dans cette requête centralisée, mais la CEO a par la suite retiré cette exigence.

Le 5 août 2021, Hydro One a soumis une requête conjointe relative aux tarifs personnalisée pour la période de 2023 à 2027. La requête conjointe comprend un plan d'investissement proposé à l'appui des besoins en revenus de transport et de distribution. Le 31 mars 2022, Hydro One Networks a soumis une mise à jour des preuves pour refléter l'incidence des hypothèses d'inflation révisées sur le plan d'investissements proposé et l'actualisation de la charge prévue. Le 24 octobre 2022, Hydro One et les autres parties à la procédure de requête conjointe relative aux tarifs ont conclu une entente de règlement, qui a été soumise à la CEO pour approbation. L'entente de règlement devrait être approuvée par la CEO d'ici la fin de 2022. Le tableau qui suit résume les principaux éléments de l'entente de règlement soumise à la CEO :

Hydro One Networks – Transport			Hydro One Networks – Distribution	
Année	Base tarifaire	Besoins en revenus ¹	Base tarifaire	Besoins en revenus ¹
2023	14 534 M\$	1 832 M\$	9 460 M\$	1 655 M\$
2024	15 342 M\$	1 938 M\$	9 979 M\$	1 727 M\$
2025	16 271 M\$	2 018 M\$	10 573 M\$	1 786 M\$
2026	17 148 M\$	2 111 M\$	11 153 M\$	1 870 M\$
2027	17 940 M\$	2 181 M\$	11 656 M\$	1 943 M\$

¹ Les besoins en revenus pour les exercices 2023 à 2027 reflètent les montants du règlement, selon les paramètres du coût en capital de la CEO pour 2021, dont un RCP autorisé de 8,34 %, conformément aux valeurs utilisées au moment de la soumission de la requête. Hydro One prévoit mettre à jour les besoins en revenus à la mi-novembre 2022 de manière à refléter les paramètres du coût en capital de la CEO pour 2023, notamment un RCP autorisé de 9,36 %, lesquels paramètres ont été publiés le 20 octobre 2022.

Actif d'impôts différés

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision révisée (la « décision concernant l'actif d'impôts différés ») relativement au traitement tarifaire par Hydro One des avantages découlant de l'actif d'impôts différés attribuable au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts au paiement d'impôt aux termes des régimes fiscaux fédéral et provincial. Le 5 avril 2019, la société a interjeté appel de la décision concernant l'actif d'impôts différés devant la Cour divisionnaire de l'Ontario (« CDO »).

Le 16 juillet 2020, la CDO a rendu sa décision, qui donnait raison aux observations de Hydro One selon lesquelles l'actif d'impôts différés devrait être distribué en totalité aux actionnaires.

Le 8 avril 2021, la CEO a rendu sa décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés à l'égard du recouvrement du montant de l'actif d'impôts différés attribué aux contribuables pour la période de 2017 à 2022. Dans la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés, la CEO a approuvé le recouvrement du montant de l'actif d'impôts différés attribué aux contribuables et compris dans les tarifs facturés aux clients pour la période de 2017 à 2021, ainsi que des frais financiers sur une période de recouvrement de deux ans commençant le 1^{er} juillet 2021. Le recouvrement du montant de l'actif d'impôts différés précédemment partagé et des frais financiers devrait donner lieu à des FPAE⁴ d'environ 135 millions de dollars et 65 millions de dollars, respectivement, en 2022 et en 2023. Par ailleurs, conformément à la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés, Hydro One devait ajuster ses besoins en revenus au titre des tarifs de transport et ses tarifs de distribution de base à compter du 1^{er} janvier 2022 afin de ne plus attribuer d'autres économies fiscales aux clients. La décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés devrait entraîner des FPAE⁴ supplémentaires d'environ 50 millions de dollars en 2022, qui ira en s'amenuisant au fil du temps. La décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés devrait également entraîner un taux d'imposition effectif de la société se situant entre 14 % et 22 % environ, au cours des cinq prochaines années, les répercussions les plus importantes devant être enregistrées au cours de la période de recouvrement.

Hydro One Remotes

Le 3 novembre 2021, Hydro One Remotes a soumis une requête auprès de la CEO afin de faire approuver une hausse de 2,2 % du tarif de base pour 2021, avec prise d'effet le 1^{er} mai 2022. La requête a par la suite été révisée à la hausse de 3,3 % par rapport au tarif de base pour 2021 pour refléter la mise à jour annuelle des paramètres d'inflation pour 2022 applicables aux distributeurs d'électricité, publiés par la CEO. Le 24 mars 2022, la CEO a approuvé la requête relative aux tarifs et autres charges, avec prise d'effet le 1^{er} mai 2022.

Le 31 août 2022, Hydro One Remotes a déposé sa requête d'établissement des tarifs selon la méthode de tarification incitative plafonnée pour 2023 à 2027, laquelle inclut une hausse globale des tarifs de 3,72 %. Une décision est attendue au premier trimestre de 2023.

⁴ Les FPAE sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

AUTRES ÉVÉNEMENTS**Conventions collectives**

La convention collective précédente avec la Canadian Union of Skilled Workers (« CUSW ») est arrivée à échéance le 30 avril 2022. En mars 2022, Hydro One et la CUSW ont amorcé des négociations collectives en procédant à l'échange officiel de programmes de négociation. Une entente a été ratifiée par les membres de la CUSW à la fin du mois de mai. La convention a une durée de quatre ans et arrive à échéance le 30 avril 2026.

La convention collective avec le Power Workers' Union (« PWU ») relativement aux activités de service à la clientèle est venue à échéance le 30 septembre 2022. Les négociations collectives en vue du renouvellement de cette convention ont commencé le 29 août 2022 et sont toujours en cours.

Les conventions collectives avec le PWU et la Society of United Professionals viendront à échéance le 31 mars 2023. La planification des négociations collectives en vue du renouvellement de ces conventions est en cours.

Modèle de partenariat avec les communautés des Premières Nations

Le 22 septembre 2022, Hydro One a annoncé son nouveau modèle de partenariat en vertu duquel la société offrira aux Premières Nations une participation de 50 % dans tous les futurs projets d'installation de lignes de transport de grande envergure d'une valeur supérieure à 100 millions de dollars.

Loi de 2021 soutenant l'expansion de la large bande et des infrastructures

Le 4 mars 2021, la Province a présenté le projet de loi 257, *Loi de 2021 soutenant l'expansion de la large bande et des infrastructures* pour promulguer la nouvelle *Loi de 2021 sur le développement plus rapide de l'accès à large bande* qui a pour but de faciliter le déploiement en temps opportun d'une infrastructure de large bande dans les régions rurales non desservies et mal desservies de l'Ontario. Ce projet de loi a reçu la sanction royale le 12 avril 2021. Le projet de loi 257 modifie la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi sur la CEO ») et confère à la Province un pouvoir de réglementation concernant l'aménagement, l'accès ou l'utilisation des infrastructures électriques à des fins non électriques, y compris pour réduire ou fixer les frais de location annuels que les fournisseurs de services de télécommunications doivent payer pour raccorder leurs systèmes filaires de télécommunication à large bande aux poteaux électriques, définir les normes de rendement et les délais dans lesquels les entreprises de services publics doivent répondre aux demandes de fixation, et exiger des entreprises de services publics qu'elles étudient la possibilité d'une utilisation conjointe des poteaux électriques durant leur processus de planification. Les lignes directrices et les deux règlements en lien avec la *Loi de 2021 sur le développement plus rapide de l'accès à large bande*, qui précisent les changements législatifs, ont été publiés le 30 novembre 2021. Un troisième règlement exigeant une réduction du tarif annuel de fixation filaire à un poteau pour les entreprises de télécommunication a été publié le 10 décembre 2021. Le 16 décembre 2021, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui ont réduit ce tarif de 44,50 \$ par fixation par poteau à 34,76 \$ par fixation par poteau. Le 7 mars 2022, la Province a présenté le projet de loi 93 (*Loi de 2022 pour un Ontario connecté*), qui a reçu la sanction royale le 14 avril 2022. Ce projet modifie la *Loi de 2021 sur le développement plus rapide de l'accès à large bande* afin que les organisations propriétaires d'infrastructures souterraines de services publics à proximité d'un projet désigné d'Internet à haut débit transmettent leurs données concernant ces infrastructures dans un délai prescrit, afin que les fournisseurs de service Internet puissent rapidement mettre en place des infrastructures souterraines d'Internet à haute vitesse. La réglementation concernant les infrastructures électriques et les projets désignés d'Internet à large bande en vertu de la Loi sur la CEO (la « réglementation sur les infrastructures ») est entrée en vigueur le 21 avril 2022. Cette réglementation reprend en très grande partie l'approche proposée par Hydro One en ce qui concerne l'affectation des travaux liés à la large bande aux services publics. La société est toujours en discussion avec la Province et la CEO afin de mettre en place un cadre réglementaire conforme à ces lignes directrices et règlements, notamment des mécanismes pour préserver les produits de la société et sa capacité à recouvrer les frais connexes raisonnables. Le 7 juillet 2022, la CEO a créé un compte de report afin que les distributeurs réglementés puissent y comptabiliser les charges supplémentaires se rapportant aux activités réalisées dans le cadre de projets désignés d'Internet à large bande. Le 6 septembre 2022, la société a lancé un modèle d'exploitation permettant aux fournisseurs de service Internet de choisir comment accéder aux infrastructures de la société, dans le but de maximiser l'efficacité des projets désignés d'Internet à large bande.

Appuyer l'infrastructure essentielle de transport d'électricité dans le sud-ouest de l'Ontario

Le 31 mars 2022, le ministère de l'Énergie a demandé à la CEO de modifier le permis de Hydro One Networks afin de l'obliger à lancer des travaux de développement et à obtenir les autorisations nécessaires en lien avec quatre lignes de transport prioritaires visant à répondre à la demande en hausse dans le sud-ouest de l'Ontario : la ligne St. Clair (ligne de 230 kV reliant le poste de transformation Lambton et le poste de commutation Chatham); deux lignes de 500 kV reliant les postes de transformation Longwood et Lakeshore; et une ligne de 230 kV reliant la région de Windsor et le poste de transformation Lakeshore.

Le 9 mai 2022, Hydro One a présenté à la CEO une demande d'autorisation de construire afin de faire approuver le projet de ligne de transport de Chatham à Lakeshore dans le sud-ouest de l'Ontario. En décembre 2020, le ministre de l'Énergie a demandé à la CEO de modifier le permis de transport d'électricité de Hydro One Networks afin de l'obliger à lancer des travaux de développement et à obtenir les autorisations nécessaires pour le projet. Le coût de ce projet est estimé à 268 millions de dollars (voir la rubrique « Projets importants d'investissements en capital liés au transport »).

Rapport sur le développement durable

Le rapport sur le développement durable de 2021 de Hydro One Limited, intitulé « Energizing life for people & communities » est disponible (en anglais seulement) sur le site Web de la société à l'adresse www.hydroone.com/sustainability.

Le rapport sur le développement durable de 2021 présente le rendement lié aux facteurs ESG de la société et explique comment Hydro One gère les occasions et les défis découlant de ses activités. Le rapport comprend aussi des déclarations sur les efforts que la société déploie actuellement dans trois secteurs prioritaires, soit le capital humain, la planète et la collectivité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET HAUTS DIRIGEANTS DE HYDRO ONE

Conseil d'administration

Le 8 juin 2022, Jessica McDonald a remis sa démission à titre de membre du conseil d'administration de Hydro One. À la même date, Mark Podlasly a été élu au conseil d'administration de Hydro One.

Hauts dirigeants

Le 21 juin 2022, Mark Poweska a remis sa démission à titre de membre du conseil d'administration et président et chef de la direction de Hydro One. À la même date, William (Bill) Sheffield a été nommé président et chef de la direction par intérim de Hydro One. Après sa démission, M. Poweska est demeuré au service de Hydro One en tant que conseiller jusqu'à ce qu'il assume le rôle de président de Enmax Corporation en septembre 2022.

Le 26 août 2022, Lyla Garzouzi a remis sa démission à titre de chef de la sécurité de Hydro One.

Le 16 septembre 2022, Jason Fitzsimmons a remis sa démission à titre de chef du service à la clientèle et des affaires générales de Hydro One.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Hydro One a recours à différentes mesures financières pour évaluer son rendement. La société présente de l'information sur les FPAE en tant que mesure de ses flux de trésorerie et de ses produits, déduction faite des coûts liés aux achats d'électricité, afin de refléter les produits moins les achats d'électricité. Les FPAE et les produits, déduction faite des coûts liés aux achats d'électricité sont des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR, et pourraient ne pas être comparables au calcul de mesures semblables utilisées par d'autres entités. Elles ne doivent pas être prises isolément ni se substituer à d'autres mesures d'analyse de l'information financière de la société présentée conformément aux PCGR.

Hydro One a également recours à des ratios financiers non conformes aux PCGR, par exemple le ratio de la dette sur la structure du capital et le ratio de couverture par le bénéfice. Les ratios non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et pourraient ne pas être comparables au calcul de mesures semblables utilisées par d'autres entités. Ils ne doivent pas être pris isolément ni se substituer à d'autres mesures d'analyse de l'information financière de la société présentée conformément aux PCGR des États-Unis.

Fonds provenant des activités d'exploitation

Les FPAE s'entendent des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation après les ajustements servant à rendre compte : i) des variations des soldes hors trésorerie liées aux activités d'exploitation, ii) des dividendes payés sur les actions privilégiées et iii) de la distribution à la participation sans contrôle. La direction estime que les FPAE sont utiles à titre de mesures complémentaires des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la société, car ils excluent les fluctuations temporelles du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie et des flux de trésorerie non attribuables aux actionnaires ordinaires. C'est pourquoi la direction estime qu'ils constituent une mesure uniforme de la performance des actifs de la société en matière de production de trésorerie.

Le tableau suivant présente le rapprochement des résultats (comptables) conformes aux PCGR et des résultats (ajustés) non conformes aux PCGR, sur une base consolidée.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	576	540	1 601	1 454
Variations des soldes hors trésorerie liées à l'exploitation	31	5	155	100
Distributions à la participation sans contrôle	(2)	(2)	(8)	(6)
FPAE	605	543	1 748	1 548

Produits, déduction faite des achats d'électricité

Les produits, déduction faite des achats d'électricité correspondent aux produits moins les coûts liés aux achats d'électricité. Les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité correspondent aux produits tirés de la distribution moins les coûts liés aux achats d'électricité. Ces mesures sont utilisées en interne par la direction pour évaluer l'incidence des produits sur le bénéfice net. Elles sont jugées utiles, car elles excluent les coûts de l'électricité qui, étant entièrement compensés par les produits, n'ont aucun effet sur le bénéfice net.

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des produits (comptables) conformes aux PCGR et des produits, déduction faite des achats d'électricité (ajustés) non conformes aux PCGR, sur une base consolidée.

Trimestres clos les (en millions de dollars)	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021	30 sept. 2021	30 juin 2021	31 mars 2021	31 déc. 2020
Produits	2 022	1 830	2 037	1 768	1 903	1 712	1 802	1 857
Moins : Achats d'électricité	963	852	1 014	914	933	838	894	1 046
Produits, déduction faite des achats d'électricité	1 059	978	1 023	854	970	874	908	811

Trimestres clos les (en millions de dollars)	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021	30 sept. 2021	30 juin 2021	31 mars 2021	31 déc. 2020
Produits tirés de la distribution	1 459	1 314	1 517	1 347	1 395	1 263	1 354	1 457
Moins : Achats d'électricité	963	852	1 014	914	933	838	894	1 046
Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité	496	462	503	433	462	425	460	411

Ratio de la dette sur la structure du capital

La société estime que le ratio de la dette sur la structure du capital est un ratio non conforme aux PCGR important pour gérer son endettement. Ce ratio non conforme aux PCGR n'a pas de définition normalisée selon les PCGR des États-Unis et pourrait ne pas être comparable au calcul de mesures semblables utilisées par d'autres entités. Le ratio de la dette sur la structure du capital correspond au total de la dette (qui comprend la dette à long terme totale et les emprunts à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) divisé par le total de la dette plus le total des capitaux propres attribuables à l'actionnaire, exclusion faite de tout montant se rapportant à la participation sans contrôle. La direction estime que le ratio de la dette sur la structure du capital est une mesure utile de la proportion de la dette dans la structure du capital de la société.

<i>Aux (en millions de dollars)</i>	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Billets à court terme à payer	1 511	1 045
Dette bancaire	39	—
Moins : la trésorerie et les équivalents de trésorerie	—	(499)
Dette à long terme (tranche échéant à moins de un an)	737	603
Dette à long terme (tranche à long terme)	11 857	12 593
Total de la dette (A)	14 144	13 742
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire (exclusion faite de la participation sans contrôle)	11 575	11 172
Total de la dette plus les capitaux propres attribuables à l'actionnaire (B)	25 719	24 914
Ratio de la dette sur la structure du capital (A/B)	55,0 %	55,2 %

Ratio de couverture par le bénéfice

Le ratio de couverture par le bénéfice correspond au bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et les charges de financement attribuable à l'actionnaire, divisé par la somme des charges de financement et des intérêts capitalisés. Il est calculé sur une période de douze mois. La société estime que le ratio de couverture par le bénéfice est une mesure non conforme aux PCGR importante pour gérer ses niveaux de liquidité. Ce ratio non conforme aux PCGR n'a pas de définition normalisée selon les PCGR des États-Unis et pourrait ne pas être comparable au calcul de mesures semblables utilisées par d'autres entités.

<i>Trimestres clos les (en millions de dollars)</i>	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021	30 sept. 2021	30 juin 2021	31 mars 2021	31 déc. 2020
Bénéfice net attribuable à l'actionnaire ordinaire depuis le début de l'exercice	876	568	312	972	813	511	271	1 792
Charge d'impôts (recouvrement) sur le bénéfice depuis le début de l'exercice	249	148	80	179	125	54	27	(783)
Charges de financement depuis le début de l'exercice	353	232	114	453	331	215	114	469
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et les charges de financement attribuable à l'actionnaire ordinaire depuis le début de l'exercice	1 478	948	506	1 604	1 269	780	412	1 478
<i>Périodes de douze mois closes les (en millions de dollars)</i>	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021	30 sept. 2021	30 juin 2021	31 mars 2021	31 déc. 2020
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et les charges de financement attribuable à l'actionnaire ordinaire (A)	1 813	1 772	1 698	1 604	1 579	1 516	1 526	1 478
<i>Trimestres clos les (en millions de dollars)</i>	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021	30 sept. 2021	30 juin 2021	31 mars 2021	31 déc. 2020
Charges de financement depuis le début de l'exercice	353	232	114	453	331	215	114	469
Intérêts capitalisés depuis le début de l'exercice	47	31	15	60	44	29	13	49
Charges de financement et intérêts capitalisés depuis le début de l'exercice	400	263	129	513	375	244	127	518
<i>Périodes de douze mois closes les (en millions de dollars)</i>	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021	30 sept. 2021	30 juin 2021	31 mars 2021	31 déc. 2020
Charges de financement et intérêts capitalisés (B)	538	532	515	513	505	502	516	518
Ratio de couverture par le bénéfice = A/B	3,4	3,3	3,3	3,1	3,1	3,0	3,0	2,9

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Hydro One est détenue par Hydro One Limited. La Province est un actionnaire de Hydro One Limited, détenant une participation d'environ 47,2 % au 30 septembre 2022. La SIERE, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO »), la CEO, Acronym Solutions Inc. (« Acronym Solutions ») et Hydro One Broadband Solutions Inc. (« HOBSI ») sont apparentées à Hydro One puisque le ministère de l'Énergie ou Hydro One Limited les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations entre apparentés qui ont eu lieu au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2022 et 2021 :

(en millions de dollars)		Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
Apparenté	Opération	2022	2021	2022	2021
SIERE	Achats d'électricité	553	527	1 739	1 558
	Produits tirés des services de transport	558	502	1 586	1 387
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	259	267	803	815
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	62	62	183	184
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	8	8	26	26
	Financement reçu relativement aux programmes de conservation et de la gestion de la demande	2	1	2	1
OPG	Achats d'électricité	1	3	12	8
	Produits tirés de la prestation de services et de l'approvisionnement en électricité	2	1	6	4
	Apport de capital reçu d'OPG	3	1	5	3
	Coûts au titre de l'achat de services	1	—	2	1
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	1	1	2	1
CEO	Frais liés à la CEO	2	2	7	6
Hydro One Limited	Dividendes versés	165	158	487	464
	Coûts liés à la rémunération à base d'actions	1	3	4	6
	Recouvrement des coûts liés aux services rendus	1	2	5	5
Acronym Solutions	Services reçus – coûts passés en charges	8	7	19	18
	Produits tirés des services rendus	—	1	1	2
HOBSI	Réduction de l'apport de capital de HOBSI	—	—	2	—
	Produits tirés des services rendus	1	—	1	—

GESTION DES RISQUES ET FACTEURS DE RISQUE

Hydro One est exposée à plusieurs risques et incertitudes. Pour assurer son succès, Hydro One se doit de connaître et gérer ces risques et de les atténuer le plus possible. Le programme de gestion du risque d'entreprise de Hydro One a pour but d'aider les décideurs à l'échelle de la société à gérer les principaux risques d'entreprise, notamment les occasions et les risques émergents.

Les risques significatifs liés à Hydro One et à ses activités qui, de l'avis de la société, sont les plus susceptibles d'influer sur la décision d'un investisseur quant à l'achat de titres de Hydro One sont présentés à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du rapport de gestion de 2021.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquats, comme il est décrit dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, tout système de contrôle interne ne peut que fournir l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle fixés seront atteints et en raison de ses limites inhérentes, il ne peut prévenir ni détecter toutes les inexactitudes.

Aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société pour le trimestre clos le 30 septembre 2022 qui a eu, ou qui pourrait vraisemblablement avoir, une incidence importante sur les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les tableaux qui suivent présentent les Accounting Standards Updates (« ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board s'appliquant à Hydro One :

Directives comptables adoptées récemment

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASU 2020-06	Août 2020	La mise à jour simplifie l'application des PCGR des États-Unis à certains instruments financiers ayant à la fois des caractéristiques de passifs et de capitaux propres. La modification réduit le nombre de modèles comptables pour les titres d'emprunt et les actions privilégiées convertibles.	1 ^{er} janvier 2022	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2021-05	Juillet 2021	Les modifications ont pour but d'harmoniser les exigences en matière de classement des contrats de location pour les bailleurs aux termes du Topic 842 avec les pratiques aux termes du Topic 840.	1 ^{er} janvier 2022	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2021-10	Novembre 2021	La mise à jour traite de la diversité des pratiques de comptabilisation, de mesure, de présentation et de déclaration de l'aide gouvernementale reçue par les entités commerciales.	1 ^{er} janvier 2022	Aucune incidence au moment de l'adoption

Directives comptables récemment publiées, mais pas encore adoptées

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
ASU 2021-08	Octobre 2021	Les modifications traitent de la manière de déterminer si une obligation contractuelle constitue un passif à comptabiliser par l'acquéreur dans le cas d'un regroupement d'entreprises.	1 ^{er} janvier 2023	Aucune incidence n'est prévue au moment de l'adoption
ASU 2022-02	Mars 2022	Les modifications éliminent le modèle de restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté pour les entités qui ont adopté le Topic 326, Financial Instrument – Credit Losses. Les exigences en matière d'informations à fournir relatives aux années de montage ont aussi été modifiées et fournissent des indications de manière à exiger la présentation des radiations brutes de la période courante par année de montage.	1 ^{er} janvier 2023	Au moment de l'adoption, la société déclarera les radiations brutes de la période courante par année de montage, en lien avec ses débiteurs.

ÉNONCÉS ET AUTRES INFORMATIONS DE NATURE PROSPECTIVE

Les communications verbales et écrites de la société au public, y compris le présent document, contiennent souvent des énoncés prospectifs qui sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à l'égard des activités de la société et du secteur ainsi que des contextes réglementaires et économiques dans lesquels elle exerce ses activités et elles incluent des prévisions et des hypothèses formulées par la direction de la société. Ces énoncés comprennent notamment les énoncés concernant les demandes de tarifs de transport et de distribution de la société et de Hydro One Remotes, dont la requête conjointe et le plan d'investissements envisagé s'y rapportant, y compris les décisions connexes, comme la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés ainsi que les taux acceptés, le recouvrement ainsi que le calendrier et les incidences prévus; le calendrier prévu de l'approbation de la CEO à l'égard de la convention de règlement visant la requête conjointe relative aux tarifs; le calendrier prévu de la mise à jour de la société à l'égard de ses besoins en revenus de transport et de distribution; les attentes quant à la situation de trésorerie de la société, ses sources de financement et ses besoins d'exploitation; les facilités de crédit d'exploitation; les attentes concernant les activités de financement de la société; la dette venant à échéance; les projets et initiatives de la société en cours ou prévus et les investissements en capital prévus, y compris les résultats attendus, les coûts et les dates d'entrée en service et d'achèvement; les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux; la négociation des conventions collectives, notamment leur expiration; le modèle de partenariat avec les collectivités des Premières Nations; le projet de loi 257 et le projet de loi 93, la réglementation s'y rapportant ainsi que le calendrier et les conséquences attendus; les cotisations de retraite futures; les mesures financières non conformes aux PCGR et les répercussions attendues; le contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information; les directives comptables récentes; et le programme de billets à moyen terme. Les termes et expressions « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « tenter », « pouvoir », « projeter », « croire », « s'efforcer de », « estimer », « viser », « objectif », « cible » et leurs variantes et autres expressions similaires ainsi que des verbes au futur et au conditionnel servent à signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on

peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Hydro One n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et se dégage de toute obligation de le faire, sauf si la loi l'y contraint.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur divers facteurs et hypothèses, notamment les suivants : l'ampleur et la durée de la pandémie de COVID-19, ainsi que les conséquences et la sévérité des mesures prises par la société et d'autres mesures d'atténuation sur les activités de la société, sa chaîne d'approvisionnement ou ses employés; l'absence de changements imprévisibles du régime législatif et du cadre d'exploitation se rapportant au marché ontarien de l'électricité ou plus précisément, à Hydro One; des décisions favorables de la CEO et d'autres organismes de réglementation sur les demandes en cours et futures, notamment en matière tarifaire; l'absence de retards imprévus dans l'obtention des approbations requises; l'absence de changements imprévisibles des ordonnances tarifaires ou des méthodes d'établissement des tarifs applicables aux entreprises de distribution et de transport de la société; la poursuite de l'application des PCGR des États-Unis; la stabilité de l'environnement réglementaire; l'absence de changements défavorables de la réglementation environnementale; l'absence de modifications importantes apportées aux notes de crédit actuelles de la société; l'absence de répercussions imprévues de nouvelles prises de position comptables; l'absence de changements quant aux attentes relatives à la consommation d'électricité; l'absence de changements imprévisibles des conditions économiques et du marché; le recouvrement des coûts et des frais liés à la pandémie de COVID-19, notamment les coûts attribuables aux défauts de paiement de clients en raison de la pandémie; l'achèvement des projets d'exploitation et d'investissement reportés; et l'absence de tout événement important survenant hors du cours normal des activités. Ces hypothèses reposent sur les informations dont la société dispose actuellement, y compris les informations obtenues auprès de sources indépendantes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux que laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Bien que Hydro One ignore l'incidence que pourraient avoir ces différences éventuelles, celles-ci pourraient influencer de manière considérable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et la stabilité de son crédit. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qu'expriment ou laissent entendre ces énoncés prospectifs incluent notamment les suivants :

- le risque que la pandémie de COVID-19, y compris la propagation de variants, perdure ou s'aggrave de façon importante et restreigne ou empêche la société d'exercer ses activités, ou affecte substantiellement sa chaîne d'approvisionnement ou sa main-d'œuvre;
- le risque lié à la sévérité des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19;
- le risque que l'achèvement des projets d'exploitation et d'investissement soit retardé ou que les coûts augmentent;
- les risques associés à la réglementation et aux produits d'exploitation de Hydro One, notamment les risques liés aux ordonnances tarifaires et aux modèles de tarification pour le transport et la distribution, au rendement réel par rapport aux prévisions et aux investissements de capital, à la concurrence d'autres sociétés de transport d'électricité et autres requêtes soumises à la CEO, à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux ou au refus de demandes;
- les risques associés à la détention par la Province d'actions de Hydro One et aux autres relations que la société mère de Hydro One entretient avec la Province, y compris l'éventualité de conflits d'intérêts survenant entre Hydro One, la Province et des apparentés, les risques associés à l'exercice par la Province d'autres pouvoirs législatifs et réglementaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur la responsabilisation de Hydro One, le risque lié à la capacité de la société à attirer et à retenir des dirigeants qualifiés ou le risque d'abaissement de la note de crédit et son incidence sur le financement et les liquidités de la société;
- le risque lié à l'emplacement des actifs de la société sur des terres appartenant à des réserves, au sens donné à ce terme dans la Loi sur les Indiens (Canada), et le risque que Hydro One ait à engager des coûts importants pour transférer des actifs situés dans des réserves;
- le risque que la société soit incapable de respecter les exigences prévues par la loi ou la réglementation ou qu'elle doive engager, pour s'y conformer, des frais supplémentaires qu'elle ne pourrait pas recouvrer par le biais des tarifs;
- le risque que les installations de Hydro One soient exposées à des intempéries, désastres naturels, événements d'origine humaine ou autres phénomènes imprévus pour lesquels la société n'est pas assurée ou par suite desquels la société pourrait faire l'objet de demandes d'indemnisation;
- le risque lié au non-respect de la réglementation environnementale ou à l'impossibilité de recouvrer les dépenses environnementales par le biais des demandes tarifaires et le risque que les hypothèses sous-jacentes aux passifs environnementaux comptabilisés et aux actifs réglementaires connexes puissent changer;
- les risques associés à la sécurité des systèmes d'information ou au maintien d'une infrastructure complexe de TI et de technologies opérationnelles (« TO »), notamment les pannes, les cyberattaques ou les accès non autorisés aux systèmes de TI et de TO de la société;
- le risque de conflits de travail et la possibilité que la société soit incapable de négocier ou de renouveler des conventions collectives adéquates selon des modalités acceptables et conformes aux décisions tarifaires de la société;
- les risques liés aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre de la société et à l'incapacité potentielle de celle-ci d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié;
- le risque que la société ne parvienne pas à obtenir un financement suffisant ainsi qu'à un coût raisonnable pour rembourser la dette arrivant à échéance et financer les investissements en capital;
- le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'incapacité éventuelle de gérer le risque de crédit et le risque lié aux instruments financiers;
- les risques liés à l'incertitude économique ainsi qu'à la volatilité des marchés financiers;

- le risque que la société échoue à mettre en œuvre les programmes d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de ses actifs ou à réaliser ces programmes en temps opportun ou le risque de concurrence accrue au chapitre de l'aménagement de gros projets de transport et les modifications législatives portant sur la sélection des sociétés de transport d'électricité;
- le risque lié à l'état des actifs, aux projets d'immobilisations et à l'innovation, y compris l'opposition du public aux projets planifiés et/ou aux délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus;
- le risque lié à l'incapacité à réduire les risques importants liés à la santé et à la sécurité;
- le risque que les coûts liés aux régimes de retraite de la société ne puissent pas être recouverts par le biais des tarifs futurs et l'incertitude qui entoure le traitement que les organismes de réglementation réserveront aux coûts des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite;
- l'incidence de la propriété par la Province de terrains essentiels au réseau de transport de la société;
- le risque que les procédures judiciaires soient coûteuses en temps et en argent ou détournent l'attention des membres de la direction et du personnel clé des activités commerciales de la société;
- les conséquences si la société ne dispose pas de droits d'occupation valides relatifs aux terres contrôlées ou détenues par des tiers et les risques liés aux droits d'occupation dotés d'une échéance;
- le risque lié aux événements affectant la réputation de Hydro One et aux actions politiques;
- la possibilité que Hydro One doive engager des charges importantes pour remplacer des fonctions actuellement imparties advenant que les conventions conclues soient résiliées ou arrivent à échéance avant qu'un nouveau fournisseur de services soit choisi;
- le risque lié aux acquisitions, y compris l'incapacité de concrétiser les avantages escomptés de l'acquisition, ou selon l'échéancier prévu, et les coûts imprévus qui peuvent en découler;
- l'incapacité de la société à dresser ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis;
- le risque lié à l'incidence de quelque nouvelle prise de position comptable.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et autres facteurs sont analysés plus en détail à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du rapport de gestion de 2021.

De plus, Hydro One tient à avertir le lecteur que les informations incluses dans le présent rapport de gestion à propos des perspectives de la société sur certains sujets, y compris les investissements futurs éventuels de celle-ci, ne sont fournies que pour donner une idée de la nature de certains des plans futurs de la société et peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Des informations additionnelles sur Hydro One, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur Sedar à l'adresse www.sedar.com, sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml et sur le site Web de la société à l'adresse www.HydroOne.com/Investors.